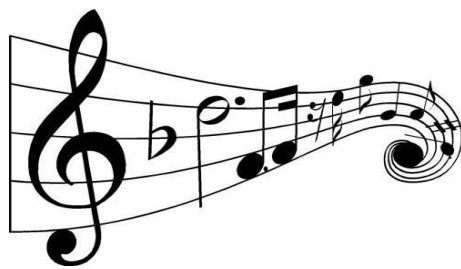




Programme de Musique Instrumentale à ERV Dossier d'inscription 2022-2023



Apprendre à jouer d'un instrument de musique
Se produire avec Passion



Libreville, septembre 2022

Chers parents,

Le programme de musique instrumentale de ERV offre des leçons individuelles de musique instrumentale pour les élèves de **Year 1 à Year 13**. Cette année, nous proposons également des leçons de musique aux parents et aux autres membres de la Communauté. Les cours portent sur une variété d'instruments, y compris les répertoires classiques, jazz, rock, pop et pour tous les niveaux de performance. Les normes et le programme d'études sont établis par le Conseil des examens du **London College of Music (LCM)**.

1er TRIMESTRE 2022-23 : Comment s'inscrire

Veuillez contacter le département de musique par email via music@ecolerubanvert.com avec votre demande de cours de musique (selon les informations du **formulaire d'inscription** de la page 4) et pour réserver un jour/une heure. Vous devrez effectuer le paiement au département financier de ERV **avant le mercredi 14 septembre 2022** pour que votre réservation soit confirmée.

Les cours commenceront la semaine du lundi 19 septembre jusqu'au vendredi 9 décembre 2022 inclus.

Information sur la leçon - Il y aura **11 leçons individuelles de 30 minutes ce trimestre**. Les cours auront lieu après l'école, de 15h30 à 17h00, en semaine et le samedi matin de 09h00 à 14h00. Cependant, les élèves de niveau avancé sont fortement encouragés à s'inscrire à une leçon de 30 minutes deux fois par semaine.

Avis important : Pour les cours du samedi matin, il incombe aux parents de superviser leurs enfants sur le campus, et les élèves doivent rester à ERV seulement pendant la durée de la leçon d'instrument.

Paiement des frais - Les frais des cours privés de musique pour l'année 2022-2023 ont été fixés à 10.000 FCFA la demi-heure. Les parents auront le choix de payer, soit **par trimestre, soit pour toute l'année** (31 leçons sur l'année scolaire). Le paiement des frais des cours au Service de la comptabilité sera exigé **avant** la première leçon.

Instruments - Les élèves doivent se munir de leurs propres instruments ou en louer un à l'école. Le Département de musique instrumentale de ERV offre un nombre limité d'instruments à louer (violons, guitares, clarinettes, flûtes, violoncelles, saxophones). Les élèves peuvent remplir le formulaire de prêt d'instruments pour une année scolaire au maximum, après quoi on estime qu'ils pourront acheter leur propre instrument.

Veuillez communiquer avec le coordinateur musical music@ecolerubanvert.com pour de plus amples renseignements.

Cours de piano : Il est essentiel que les élèves prenant des cours de piano aient un piano ou un clavier à la maison pour un entraînement régulier.

Frais d'accompagnement à l'examen - Tous les élèves (à l'exception des pianistes et percussionnistes) auront besoin d'un accompagnateur pour l'examen. Ces frais couvriront les répétitions avant l'examen et l'heure de l'examen. Le personnel de musique instrumentale itinérante peut accompagner ou non ses propres élèves, mais un accompagnateur sera prévu.



Politique sur les leçons manquées - Le personnel de musique instrumentale donnera 10 leçons de 30 minutes par trimestre dans les conditions suivantes :

- Si les élèves manquent des cours pour cause de maladie, le professeur de musique instrumentale n'est pas tenu de rattraper la leçon.
- Le professeur de musique instrumentale rattrapera les leçons manquées en raison d'activités scolaires inscrites au calendrier, ou d'autres activités scolaires non inscrites au calendrier, sur préavis.
- Si les élèves manquent des cours parce que le professeur de musique instrumentale est absent, ce dernier devra rattraper les leçons.
- Si les élèves manquent des cours pour cause d'absence, si les parents ne donnent pas de préavis, le professeur de musique instrumentale ne rattrapera pas le cours.
- Les parents ont la responsabilité d'informer directement le professeur de musique instrumentale par téléphone ou par courriel de tout ce qui précède, ou de toute absence inattendue.

Politique d'abandon des leçons

- L'abandon des cours ne peut se faire qu'à la fin d'un trimestre (selon le paiement trimestriel effectué).
- ERV n'est pas en mesure d'accepter les demandes d'interruption des leçons à d'autres moments de l'année, et ne sera pas en mesure de faire un quelconque remboursement.
- Cette politique est mise en place pour s'assurer que ERV garde des professeurs de musique instrumentale qualifiés.

Les cours sont actuellement disponibles dans la gamme d'instruments suivante :

Piano	Guitare acoustique	Guitare électrique	Saxophone
Violon	Alto	Clarinette	Flûte à bec/Flûte
Tambours	Vocalise	Production musicale	Théorie de la musique

Nous encourageons tous les élèves qui suivent des cours privés de musique instrumentale à participer à au moins une activité musicale extrascolaire par semaine et à jouer un rôle de premier plan dans la vie musicale de l'école.

La participation aux activités musicales extrascolaires ainsi qu'aux leçons sera suivie de près tout au long de l'année et vous serez informés si votre enfant s'absente. Vous serez également contactés par courriel ou par téléphone, lorsque votre enfant aura raté deux de ses leçons de musique instrumentale. Vous recevrez un rapport pour vous informer des progrès de votre enfant.

N'hésitez surtout pas à me contacter si vous avez des questions concernant le programme de musique instrumentale de ERV.

Cordialement.

Mr Giovanni Sorana, Music Coordinator

music@ecolrubanvert.com



Formulaire d'inscription en musique instrumentale de ERV

Nom de l'élève : _____

Classe/Professeur Titulaire de la Classe : _____

J'aimerais inscrire mon fils/ma fille à des cours privés de musique instrumentale à ERV.

Nom du Parent : _____

Numéro de téléphone du Parent : _____

Adresse email du Parent : _____

INSTRUMENT	NIVEAU DE MUSIQUE ACTUEL	INSTRUMENT PERSONNEL	A LOUER	NOM DE L'ANCIEN PROFESSEUR
		OUI/NON	OUI/NON	

Les frais d'enseignement musical individuel pour l'année 2022-2023 sont de 10.000 CFA par leçon de 30 minutes.

Frais des cours de musique :

1 leçon par semaine

2 leçons par semaine

Paiement des frais : Par Trimestre/Par An

J'ai lu et compris la politique relative à l'inscription, aux leçons manquées et aux leçons interrompues. Je donne mon accord pour que les frais des cours indiqués ci-dessus soient débités de mon compte.

Veuillez retourner ce formulaire avec le paiement complet au **Service de la Comptabilité de ERV.**

Signature du Parent : _____ Date : _____

